

LE NORD

EMPARONS-NOUS DU SOL.

La COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU NORD

ST-JEROME, 21 JUIN 1888.

G. A. NANTEL Rédacteur

ST-JEROME JEUDI, 21 JUIN 1888.

Nouvelles de Partout ETATS-UNIS.

New-York, 14 — A Glasgow (Pensylvanie), un bûcheron du nom de Kee a tué à coup de revolver un fermier nommé Ellis Wingest, et le meurtrier s'est ensuite brûlé la cervelle. On ignore quel a été l'objet de ce double crime.

New-York, 14 — M. Peter Alt, propriétaire de l'hôtel Arlington, près du charop de Pimlico, à Baltimore, a été tué d'un coup de revolver par son fils William, âgé de 15 ans, dans les circonstances les plus dramatiques.

L'hôtelier, qui s'était livré, par aïti, depuis plusieurs jours, à des excès de boisson, est rentré chez lui lundi soir, vers neuf heures et a cherché querelle à sa femme. Après lui avoir lancé une soupière et un plat à la tête, Alt s'est rué sur la pauvre femme, l'a renversée sur le parquet et s'est mis en devoir de l'étrangler. C'est alors que William est accouru au secours de sa mère et a tiré sur son père. Celui-ci est tombé mort à côté de sa femme. Le jeune Alt a été arrêté.

Détroit, Mich, 14 — La nouvelle a transpiré aujourd'hui qu'un baril de poisson dans lequel il y avait une bombe chargée de dynamite, formait partie de la cargaison du steamer "Cleveland," lors de son départ de Cleveland. Comme tous les barils étaient marqués de la même manière, on ne fit aucune attention à celui qui contenait la bombe. La société commerciale Ryan A. Rourke fit transporter les barils dans ses hangars et en ouvrant l'un d'eux un des employés remarqua qu'il avait été défoncé et l'ouverture pratiquée arrangée au moyen d'un morceau de bois rapporté. Il découvrit la bombe consistant en un tube en plomb, d'une longueur de sept pouces et chargé à l'intérieur de dynamite. L'intention de l'auteur était évidemment de faire sauter le navire, car la quantité de dynamite était suffisante pour démolir un édifice en entier. La police n'a pu encore rien découvrir.

New-York, 17 — Huit brigands masqués et armés de revolvers ont arrêté un train de voyageurs pendant la nuit de lundi à mardi, près de Dorsey (Nouveau Mexique). Mais, tandis que deux des brigands parlementaient avec le mécanicien, le chauffeur a réussi à sauter de l'autre côté de la voie, sans être vu, et il a couru donner l'alarme à la gare de Dorsey, où se trouvaient justement plusieurs détachements de troupes fédérales, dans un autre train à destination du Sud. Ce train n'a pas tardé à arriver à l'endroit où le premier était arrêté, mais les brigands, en le voyant approcher, se sont sauvés dans les montagnes.

New-York, 17. — M. Samuel Humbert, un des plus vieux résidents du village de Fairchance, comté de (Pensylvanie), a été victime d'un odieux attentat.

Le vieillard habitait seul dans une maison isolée. Vers minuit, il a été réveillé par deux individus qui

frappaient à sa porte et demandaient de l'eau. M. Humbert, ayant eu l'imprudence d'ouvrir, les deux inconnus, qui étaient masqués, se sont rués sur lui, l'ont garrotté et baïonné; puis ils se sont mis à tout bouleverser dans la maison. N'ayant trouvé aucun objet de valeur, les malfaiteurs ont sommé le vieillard de leur révéler la cachette où il avait son argent. Mais M. Humbert leur ayant dit qu'il n'avait pas d'argent chez lui, ces misérables ont allumé du feu et ont fait littéralement rôti l'un après l'autre les deux pieds du vieillard. Ils n'ont pas réussi pourtant à vaincre sa résistance, et finalement le jour approchant, ils sont partis, abandonnant leur victime garrottée et bâillonnée.

On est parvenu, dit-on, à retrouver la trace des auteurs de ce lâche attentat et il y a tout lieu de croire qu'ils seront arrêtés d'un instant à l'autre.

Bradford, 20. — La plus terrible conflagration connue dans l'ouest de la Pensylvanie a eu lieu mardi dernier. Un peu après quatre heures de l'après-midi on voyait du feu sortir par les fenêtres de la maison d'un nommé Baker, près de la gare du chemin de fer Buffalo, Rochester et Pittsburg. On appela les pompiers, mais l'élément dévastateur avait fait de trop grands progrès avant l'arrivée des pompiers pour leur permettre de le maîtriser.

L'incendie se propagea avec une grande rapidité dans la direction de l'ouest et dans quelques heures ce petit village, maisons privées, bureaux et établissements publics fut consumé. La seule communication qu'on avait avec la population était un fil télégraphique qui fut bientôt coupé et abattu. L'approvisionnement d'eau devint insuffisant et épuisé rapidement. Les 10,000 habitants de cette ville ont perdu presque tout ce qu'ils possédaient.

On dit que les pertes de vie dans cet incendie sont de 30 dont 24 hommes, 4 femmes et 2 enfants.

Aux dernières nouvelles, on évaluait les pertes à \$2,000,000. M. John E. Dubois, le jeune millionnaire, a donné \$50,000 pour venir au secours des victimes de cet incendie.

Il ne reste plus dans la ville que deux postes de commerce. Ils sont la propriété de MM. Dubois et Bell et Lewis et Yates. Il reste trois hôtels sur dix-sept qu'il y avait auparavant et une pharmacie sur neuf.

Quatre mille personnes se trouvent sans abri. Les bureaux du Daily Courier et du Weekly Express ont été consumés, ainsi que deux églises protestantes.

La plus grande partie des victimes n'ont aucun moyen de se procurer de la nourriture et des vêtements.

EUROPE

Londres, 14. — C'est l'ingénieur français Eiffel qui empêche maintenant les Anglais de dormir. Non content d'élever une tour dont les proportions éclipsent celle de Babel et de fabriquer, pour le canal de Panama, des écluses colossales qui seront les témoins éternels de son génie, le savant ingénieur a proposé au gouvernement français d'augmenter les facilités maritimes du littoral de la Manche en créant un port profond pouvant recevoir à marée basse les navires du plus fort tonnage.

Boulogne et Calais ne sont accessibles, même aux heures de la ma-

ré haute, qu'aux petits vapeurs qui font le service de Folkestone et Douvres. Les dépenses énormes qu'entraînerait la construction d'un pareil port soulèveront sans doute un très vive opposition.

Les officiers de l'armée penseront que le gouvernement est fou de songer à un semblable projet lorsque cet argent pourrait être beaucoup mieux employé à augmenter les forces militaires du pays. Les marins diront que s'il est utile d'avoir de meilleurs ports, il serait cependant préférable d'améliorer des stations navales.

Mais l'Angleterre ne voit pas ce projet avec indifférence. La véhémence avec laquelle elle s'est opposée aux projets de pont ou de tunnel sur ou sous la Manche, prouve qu'elle est hantée par la terreur d'une invasion; et ses officiers savent qu'un pont ou un tunnel serait moins utile aux projets de conquête des Français que le port que propose de construire M. Eiffel.

Un pont pourrait être détruit en une heure par des cuirassés et un tunnel complètement barré par l'explosion de quelques livres de dynamite, mais un port où l'on pourrait embarquer 150,000 hommes en quelques heures serait une menace perpétuelle pour l'Angleterre.

Dans ces accès chroniques de méfiance à l'égard de la France, l'Angleterre serait obligée d'augmenter considérablement sa marine et sa récente panique causée par l'insuffisance de son armée renaitrait dix fois plus forte.

Berlin, 15. — L'empereur d'Allemagne Frédéric III est mort aujourd'hui à 11 heures du matin.

Frédéric-Guillaume-Nicolas-Charles, né le 16 octobre 1831, est le fils aîné du roi de Prusse, Guillaume I. Le prince Frédéric Guillaume de Prusse a été lieutenant-général inspecteur de la première division de l'armée, chef du 1er régiment de grenadiers de la Prusse orientale; lieutenant-général de la Poméranie, chef du régiment des hussards russes.

Il a épousé, le 25 janvier 1858, la princesse Victoria, fille aînée de la reine d'Angleterre, princesse royale de la Grande Bretagne et d'Irlande.

Il a 5 enfants dont l'aîné est le prince Frédéric-Guillaume-Victor-Albert, né à Berlin, le 27 janvier 1859.

Le pouvoir tombe entre les mains de son fils Guillaume qui régnera sous le nom de Guillaume II.

Berlin, 21. — Le prince de Bismarck souffre de son rhumatisme et il n'a pu aller voir aujourd'hui l'empereur Guillaume.

Le bruit court que le général de Waldersee a eu une altercation avec le chancelier et qu'on l'enverra prendre un commandement en province.

Le prince de Bismarck a informé les puissances, y compris la Russie et la France, que l'empereur Guillaume a le désir le plus sincère de maintenir les relations amicales avec elles.

Berlin, 21 — L'empereur Guillaume a télégraphié au président de la République française pour le remercier du message de condoléances qu'il lui a envoyé à l'occasion de la mort de l'empereur Frédéric et lui exprimer l'espoir que les bon-

nes relations actuelles entre la France et l'Allemagne pourront continuer.

Londres, 20. — Les renseignements détaillés qui sont fournis sur les tempêtes qui ont sévi sur les côtes de l'Irlande durant le mois dernier démontrent que 400 pêcheurs français se sont noyés et que 30 vaisseaux ont été perdus.

CANADA

Halifax, 17. — Des feux de forêt viennent de détruire le village de East Rayden, comté de Hants, remarquable par ses mines d'or. Vingt résidences et magasins ainsi que le pulvérisateur et tous ses accessoires ont aussi été consumés.

Les feux de forêts ont fait de dégâts considérables dans Terre-neuve. Forêts et vallées ont été dévastées; des femmes et des enfants ont été suffoqués par la fumée et brûlés vifs.

Un nommé Driscoll a sauvé une partie de ses effets, mais il se brûla à mort en voulant sauver un vieux coffre. Deux cents familles sont sans abri et dans la misère.

Ottawa 21 — Le gouvernement d'Ottawa a décidé d'accorder \$5,000 aux incendiés de Hull. Le gouvernement de Québec a voté un semblable montant.

NOTES LOCALES

LA FETE NATIONALE. — A neuf heures, ce matin, une foule nombreuse se pressait aux abords de la gare où devaient arriver les Sociétés St-Jean-Baptiste de St-Jean et West-Farnham en excursion dans notre ville.

A dix heures, le train entrant en gare aux acclamations de la foule. Notre fanfare, sous l'habile direction de son habile et infatigable chef, M. le Dr J. Prévost, s'était portée au-devant des excursionnistes, et, au moment où le train s'arrêtait, elle a joué avec beaucoup d'entrain "Vive la Canadienne".

Les Sociétés étant descendues du train se mirent en marche, précédées de notre fanfare, pour se rendre à l'église.

Sur le parcours nous avons admiré la façon gracieuse dont les maisons étaient pavoisées. Trois arcs de triomphe avaient été dressés, l'un en face l'hôtel Beaulieu, le second en face l'hôtel Grignon, mais sans drapeaux ni inscriptions (la faute en est, paraît-il, à ce que l'on s'y est pris trop tard), et enfin, le troisième en face la pharmacie Fournier. Ce dernier était pavoisé de drapeaux tricolores et portait sur le frontispice une inscription qui a été très goûtée :

RELIGION PATRIE LANGUE

L'église avait été, par les soins du Rd M. Pelletier, vicaire, décorée intérieurement d'une manière grandiose.

L'office divin fut célébré avec pompe.

En sortant de l'église, les excursionnistes se sont rendus à la Salle du Marché où un banquet leur a été offert (dit-on); de là, ils se rendirent à la papeterie Rolland où ils furent reçus avec une parfaite courtoisie.

Dans l'après-midi, plusieurs discours ont été prononcés. M. Godf. Laviolette qui, en sa qualité officielle de maire, avait refusé de présenter l'adresse de bienvenu

au Président et aux Membres de ces Sociétés, parce que les circonstances ne justifiaient pas cette démarche, a cependant consenti à le faire comme citoyen :

"A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres des Sociétés St Jean Baptiste de St Jean et West Farnham.

"Messieurs,

"Soyez les bienvenus : voilà les paroles d'accueil et d'hospitalité que les citoyens de St Jérôme me chargent de vous exprimer au moment où vous mettez le pied dans leur ville.

Ils ont été heureux d'apprendre que votre Société St Jean Baptiste avait décidé de faire une excursion dans ces parages, le jour de notre Fête Nationale, mais il regrette que les circonstances et le temps qui manque les aient empêché, avec l'occasion de cette visite de compatriotes du sud de la province, de fêter notre grande Fête Nationale avec la pompe et la solennité convenables.

"Toutefois, c'est avec joie et plaisir que les citoyens de St Jérôme reçoivent votre visite en ce jour dans leurs murs, et qu'ils vous disent par ma voix, Monsieur le Président et Messieurs, soyez les bienvenus.

"Signé : GODF. LAVIOLETTE." St Jérôme, 21 juin 1888.

Les excursionnistes quitteront notre ville à sept heures et demi enchanté de leur voyage.

Le soir il y avait foule pour voir le feu d'artifice qui a été tiré par plusieurs jeunes gens de St Jérôme. Pour terminer, citons quelques citoyens qui avaient décoré leur maison avec art :

MM. Wingender, dont entr'autres décorations une banderole de flanelle rouge qui, traversant la rue, portait, en lettres découpées, l'inscription suivante :

SALUT A ST-JEAN ET WEST-FARNHAM Remy Maillot; C. Godmer; Richard, etc, etc; et nous le disons en toute humilité l'Imprimerie du Nord.

RECETTES

Moyen de guérir les écorchures et contusions faites aux animaux.

Au moment où les attelages sont surchargés de travaux, il est opportun de recommander un moyen à la

fois simple et efficace de guérir les écorchures et contusions que les frottement des traits ou colliers cause parfois aux animaux de trait, chevaux et bœufs. Il en résulte quelquefois des plaies douloureuses et qui en s'envenimant pourraient dégénérer en ulcères. Un moyen court et efficace de les guérir, c'est de les imbibes plusieurs fois par jour avec une compresse trempée dans du fiel de porc; plus le fiel est vieux, plus il a d'énergie.

Moyen d'arrêter les hémorragies.

On arrête les hémorragies, qu'elles proviennent blessures, ou de l'action des saignees, en appliquant soit du papier trempé dans le vinaigre, soit de l'amadou humecté d'eau de vie, ou enfin de la toile d'araignée très épaisse.

Pouvoir d'eau à Louer

Avec un local de 85 pieds par 25 pieds, dans le centre de la ville de St-Jérôme, et transmission de pouvoir.

Pouvoir d'eau à Vendre

Terrain sur les deux rives de la Rivière du Nord, avec jolie maisonnette.

ALP. A. LAVIOLETTE.

JOS. E. PARENT

Notaire COMMISSAIRE ST-JEROME

(Maison Villemeur.

M. Parent, depuis le 1er de Mai a traité sa résidence vis-à-vis le maréchal dans la maison Villemeur, où il tient un bureau privé ouvert à toute heure. Il continuera comme par le passé à donner une attention toute spéciale aux inventaires, au règlement et à l'administration des successions, il a toujours en mains des argents à prêter sur hypothèque, et ceux qui auraient des billets d'ancien ou autres, à transporter feraient bien d'aller le voir, de même que ceux qui ont des propriétés à vendre ou veulent en acheter. M. Parent est aussi agent pour deux des meilleures assurances sur la vie et sur le feu : la "New York Life Ins. Co." et la "North British and Mercantile Ins Co."

12 av. 1888

P. F. E. PETIT

NOTAIRE ST-JEROME

(Maison Létiang)

LOUIS BELANGER

AVOCAT ST-JEROME

(Maison Létiang.)

12 av. 1888

BERGEVIN & LECLAIR

AVOCATS 58, rue St-Jacques, 58. MONTREAL,

N. B. — Suivront les cours des district de Terrebonne et de Richelieu Janv. 84 a.

LEBLANC & BOISVERT

AVOCATS 25 RUE ST-GABRIEL MONTREAL

P. E. LEBLANC, M. P. P. O. BOISVERT, L. L. L.

M. Leblanc député à l'Assemblée Législative de Québec, suivra les cours du district de Terrebonne.

Marche St-Jerome.

Avril 1888.

Grains.

Avoine, par sac..... \$ 0 90 à 0 95 Pois, par minot..... 0 80 à 0 06 Bléd'Inde, par minot..... 0 75 à 0 00 Fèves, par minot..... 2 00 à 0 00 Sarasin, par sac..... 1 20 à 1 75

Legumes.

Patates, le sac..... \$ 0 60 à 0 65 Choux, la douzaine..... 0 75 à 1 00 Heford, la pièce..... 0 00 à 0 00 Haricots, le minot..... 0 60 à 0 00 Bitteraves, le minot..... 0 50 à 0 00 Oignons, le minot..... 1 00 à 0 00 Vegetaux oléagineux, la pes Celeri, la douzaine..... 0 30 à 0 00 Citrouilles, la pièce..... 0 05 à 0 25 Patates sucrées, le minot..... 0 00 à 0 00

Produits de la Laiterie.

Beurre de choix, par lb..... \$ 0 26 à 0 00 Crémierie..... 0 00 à 0 00 Beurre en tinette..... 0 18 à 0 20 Fromage..... 0 00 à 0 00

Fruits

Pommes, le baril..... \$ 2 00 à 2 50 Citrons, la caisse..... 0 00 à 0 00 Citrons, la boîte..... 0 00 à 0 00 Ananas, le gallon..... 0 60 à 0 00 Raisin vert, la livre..... 9 10 à 0 06

Volailles

Poules, le couple..... \$ 0 50 à 0 60 Canards, le couple..... 0 90 à 0 06 Poullets, le couple..... 0 40 à 0 50 Dindes, le couple..... 2 00 à 2 50 Oies, le couple..... 1 50 à 2 00

Viande.

Bœuf, le cnoix, la lb..... \$ 0 10 à 0 00 Bœuf commun..... 0 05 à 0 06 Mouton, la lb..... 0 06 à 0 07 Veau, la lb..... 0 00 à 0 00 Lard, la lb..... 0 17 à 0 13 Jambon, la lb..... 0 15 à 0 18 Saucisses, la lb..... 0 12 à 0 00 Porc apprêté, par 100 lbs..... 8 00 à 8 50

Poissons

Brochet, la lb..... \$ 0 08 à 0 00 Morue, la lb..... 0 06 à 0 00 Hadoc, la lb..... 0 08 à 0 00 Fietan..... 0 15 à 0 02 Hadoc fame..... 0 10 à 0 00 Homard, la lb..... 0 10 à 0 00 Esturgeon, la lb..... 0 10 à 0 00 Poisson blanc..... 0 00 à 0 00 Doré de lac..... 0 10 à 0 00 Doré de rivière..... 0 12 à 0 00 Saumon frais..... 0 00 à 0 00 Barbotte préparée..... 0 10 à 0 00 Maquereaux..... 0 06 à 0 00 Crapin (le paquet)..... 0 20 à 0 00 Perchandes (le paquet)..... 0 15 à 0 00 Achigan..... 0 40 à 0 00 Carpes..... 0 25 à 0 00 Lacraiche..... 0 00 à 0 00 Luitres (à point)..... 0 40 à 0 00 Brochet (le paquet)..... 0 10 à 0 00

Révis Grégoire,

LA COMPAGNIE d'Imprimerie du Nord INCORPORÉE PAR LETTRES PATENTÉS Publiée à SAINT-JEROME Comté de Terrebonne, P. Québec. Le Nord, journal hebdomadaire, littéraire, agricole et de colonisation. SE CHARGE aussi de toutes sortes de travaux de ville faits dans le meilleur goût. E. MAGNANT, gérant.

Il est bien entendu que l'administration n'entend nullement être responsable du contenu de toute lettre chargée qui n'aura pas été enregistrée.

ST-JEROME JEUDI 21 JUIN 1888

Avis de l'administration

A NOS ABONNÉS

Nous allons envoyer, d'ici le 1er juillet tous les comptes des arrérages dus pour abonnement au journal "Le Nord." Nous espérons que chacun s'empresera de nous faire parvenir ce qui nous est légitimement dû.

Quoiqu'il nous répugne d'employer, pour nous faire payer, les moyens que nous accorde la loi, les comptes non payés le 1er août 1888 seront remis entre les mains de notre avocat.

Nous remercions ceux de nos abonnés qui nous ont envoyé et moquant de leur abonnement.

A la demande de beaucoup de nos lecteurs, nous avons fait tirer une deuxième édition de la brochure: Notre Nord-Ouest provincial, Etude sur la vallée de l'Ottawa, par M. G. A. Nantel, M.P.P.

Cette brochure sera envoyée franco à quiconque nous paiera les arrérages et une année d'abonnement d'avance.

Si quelques-uns de nos abonnés qui ont payé n'avaient pas reçu cette prime, nous les prions de nous le faire savoir. Cette omission sera immédiatement réparée.

Nous prions nos abonnés qui changent de résidence de vouloir bien nous donner leur ancienne adresse avec leur nouvelle.

L'ADMINISTRATION.

Notes Politiques

L'honorable M. McLelan, ministre des Postes, a accepté la charge de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Cette province, qui avait trois ministres depuis les dernières élections, n'en aura plus que deux. Son successeur sera un député d'Ontario.

La chambre a voté \$5,000 pour venir en aide aux incendiés de Hull.

C'est avec un vif et sincère regret que nous apprenons la mort de l'honorable M. Pierre Fortin, sénateur, et cette nouvelle ne manquera pas d'être accueillie avec un non moins vif sentiment de regret par tout le pays auquel il a rendu de si éminents services pendant sa longue carrière d'homme public.

Le défunt était fils de feu le Dr Fortin, de Laprairie, et de dame Julie Duvernay. Ses ancêtres du côté paternel sont originaires de Normandie, et du côté maternel, de la Bretagne. Il est né à Verchères, dans le mois de décembre 1823, et était, par conséquent, âgé de 65 ans.

Une flotte américaine s'est emparée, la semaine dernière, des pêche-

ries canadiennes sur la côte de Richmond, Nouvelle-Ecosse, brisant les filets des pêcheurs du pays et faisant de grandes levées de poisson.

Cette acte de piraterie va encore donner lieu à de nouvelles difficultés internationales.

On dit que l'honorable M. Joly a été sollicité de se présenter à Mégantic.

Signes de temps et de mœurs politiques.

Le nouveau ministre conservateur, M. C. Tupper, est élu par acclamation au lendemain du jour où le ministre libéral manqué, M. Whyte, est déqualifié pour corruption personnelle.

Nous invitons l'Etendard et la Patrie à éditer sur les leçons que comporte ce double événement.

Le siège rendu vacant à la chambre des Communes par la démission de sir Charles Tupper va recevoir un titulaire incessamment. Les brefs pour une nouvelle élection dans ce comté ont été lancés en effet. La nomination est fixée au 3 et le scrutin au 10 juillet.

La lutte électorale dans Chicoutimi et Saguenay, s'est terminée lundi par la victoire de M. Dumais sur ses deux concurrents, MM. Marcotte et Roy.

M. Laurier commencera probablement sa tournée politique dans Ontario dans la seconde semaine d'août. Sir Richard Cartwright l'accompagnera.

Une dépêche annonce que les brefs pour les élections générales au Manitoba ont été émis. La présentation des candidats est fixée au 4 juillet et la votation au 11.

Montreal, le nord et la colonisation

IX

INVENTAIRE ET CATALOGUE DE NOS MAITRES ET SEIGNEURS

Lois, lois amendées, les amendements, règlements modifiant des règlements, arrêtés en conseil, quelle est la résultante finale de tout le tohubohu de la législation faite, maintes fois amendée, ré-amendée, reprise et refaite au sujet des Terres de la Couronne ?

On juge l'arbre à ses fruits, dit-on. Pour se faire une idée des gigantesques bienfaits dont la patrie est redevable à nos commissaires des terres, à leur lois et leurs sages règlements, rappelons-nous que, en 1881, le grand total en culture, dans toute la province de Québec, dépassait à peine quatre millions d'acres. En 1888, après 280 ans de colonisation, nos terres cultivées n'ont pas à cinq millions d'acres. En regard de ces maigres et mesquins résultats mettons un petit bout de statistique. Il s'agit des Etats-Unis.

Table with 3 columns: Item, En 1870, En 1880. Rows: Nombre de fermes, Superficie totale (acres), AGRICULTURE.

Ce pays, dans le court laps de 10 ans, a augmenté la superficie de ses terres cultivées jusqu'à environ 100,000,000 d'acres. Il nous faut trois siècles pour faire un petit cinq pour cent de ce que nos voisins font en 10 ans !

Quelle belle invention que notre département des Terres de la Couronne ! A force d'adopter des règlements pour protéger le domaine public contre les abus, ces messieurs, comme on le sait, ont réussi à merveille.

Marchands de bois, monopoleurs, et vous tous, les ennemis de la Nouvelle-France, baissez sur les deux joues nos bons officiers du département des terres. Jetez dans leur escarcelle les trente deniers de Judas.

La résultante de toutes ces clauses dérogatoires, confirmatives, contra-

dictoires, qui peut mettre la main sur ce brio insaisissable ?

Aucune refonte de ces lois et règlements n'ayant été mise au jour, nul ne peut en acquérir une connaissance un peu passable à moins de parcourir et compiler tous les statuts depuis 1854. Il faut ici compléter et refondre pour son propre compte. Qui en a le temps et la patience ?

Qui peut se procurer tous les statuts qui ont émané depuis trente ans ? Est-ce le pauvre colon ? Il y est tout de même crânement intéressé.

Néanmoins, l'étudé de ces documents ne suffirait pas ; on n'y trouve pas ce qu'il est le plus important de connaître, une foule d'ordonnances, de règlements et d'ordres en conseil qui ont tous force de loi.

La principale connaissance que procure la lecture des statuts se résume en ces mots : presque toujours, presque partout, nonobstant presque toute loi "Le commissaire des Terres de la Couronne pourra à sa discrétion, etc." "Il sera loisible au commissaire des Terres de la Couronne, chaque fois qu'il le jugera à propos, etc." "Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, sur la recommandation du commissaire des terres de la Couronne, etc."

En voici quelques exemples : "Le commissaire des terres de la Couronne pourra à sa discrétion, réserver de la vente ou de la location, toutes terres publiques, etc...."

"Aussitôt que les renseignements nécessaires pourront être pris après la mise en force du présent acte, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra mettre de côté, comme terres à bois, toutes les terres non cédées de la Couronne actuellement sans licence pour la coupe du bois, etc...."

"Des règlements pourront être faits de temps à autre par le lieutenant-gouverneur en conseil, etc...."

Chaque fois que le commissaire des terres de la Couronne jugera convenable d'annuler, en vertu des dispositions de la vingtième section de l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, 32 Vic. ch. 11, aucune vente ou permis d'occupation de terres situées dans une ou plusieurs municipalités etc...."

"Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, de temps à autre, passer tels ordres qui seront nécessaires pour mettre à effet les dispositions du présent acte, SUIVANT LEUR VRAI SENS (???) ou pour pourvoir aux cas qui pourront se présenter.

"Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, de temps à autre, soustraire et mettre en réserve comme terres à bois, toutes portions de terres publiques qui etc...."

"Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, de temps à autre, régler le prix auquel les terres publiques seront vendues l'acre, et les conditions de vente, d'établissement et de paiement."

"Nonobstant toutes les dispositions connues dans les dits changements, le commissaire des terres pourra en tout temps, etc...."

Assez, assez ! Tirons le rideau. (Les mots soulignés et autres remarques sont de nous.)

Les lois ont donc investi notre commissaire des terres d'un pouvoir discrétionnaire quasi absolu, royal, autocratique, en ont fait un petit potentat lui permettant de jouer impunément avec l'arbitraire.

Le lieutenant-gouverneur en conseil dont il est fait mention en différents endroits de cette littérature, n'est qu'un prête-nom. Le véritable pouvoir, c'est l'aviseur constitutionnel, le ministre, le commissaire des terres qui recommande, suggère, exige que le chef de l'état signe telle ou telle ordonnance, tels ou tels règlements.

Ce commissaire des terres peut, à son gré, faire le beau et le mauvais temps dans le pays de la colonisation. Il peut, quand cela lui plaît, mettre en vente et à la disposition des colons n'importe quelle partie du domaine public, puis la soustraire dès le lendemain s'il lui en prend la fantaisie, la remettre en

vente quand il le voudra, puis la retraire encore quand il le jugera à propos. Il peut, si l'envie lui en passe par l'occiput, exclure de la vente, refuser de concéder toutes les terres vacantes de la province, sans en excepter un seul acre, sous prétexte de s'en constituer une "réserve de forêt," pour les vieux jours des marchands de bois. Comme de fait, alors qu'il s'appelait l'honorable M. Lynch, en 1863, il ne s'est pas gêné de se tailler une réserve de forêt, comprenant un seul et même bloc de 25 millions d'acres. Et pour mieux démontrer sa puissance, comme pour défler l'opinion publique, il choisit à cet effet la plus belle partie colonisable de la province, celle vers laquelle le flot colonisateur des Canadiens-Français se portait le plus, celle pour laquelle le patriotisme des nôtres avait fait le plus de sacrifices et déployé le plus d'efforts, pour laquelle trois évêques, chefs bien-aimés, ont encouragé et béni la Société de colonisation ; c'est-à-dire l'entière vallée de l'Ottawa (hors le comté anglais d'Argenteuil), y compris l'immense comté de Pontiac, le superbe comté d'Ottawa, la très grande partie des comtés de Montcalm, de Joliette et de Berthier, tout le back-country de Montréal et celui d'Ottawa.

Il est vrai que, après cette affirmation de pouvoir et cet acte d'audace, M. le commissaire des terres se montra assez bon prince, laissa sommeiller sa loi de temps en temps et tempéra surtout l'ardeur de ses subalternes ; les colons purent encore arracher quelques bribes à la grande forêt prohibée. (Prohibée pour les colons seulement, non pour les gros pillards).

Mais lorsque, vers 1887, l'esprit antinational du département des terres s'incarna dans la personne d'un nouveau chef, que le commissariat des terres passa aux mains d'un Québécois, l'arrière-pays de Montréal se ferma pour de bon aux empiétements de cette vile canaille qu'on appelle le pionnier canadien. Jusqu'à ces derniers jours, la bureaucratie eut carte blanche.

Le marchand de bois se montra arrogant et tyrannique.

La situation devint intolérable. Car, la loi créatrice de la "réserve de forêt" fut lettre vivante dans toutes ses parties. Il n'en tenait néanmoins qu'au tout-puissant commissaire des terres d'en atténuer les funestes effets et de la laisser dormir dans quelque tiroir silencieux. Mais on aurait dit que l'honorable M. Garneau et son intérimaire, l'honorable M. Turcotte, en infligeant à leurs frères canadiens plus de mauvais traitements que n'avaient pu en supporter nos cousins métis, avaient entrepris de rendre notoire la vraie mesure de leur sincérité nationale.

Le ministre des Terres de la Couronne peut aussi tenir nulle une vente faite par un de ses agents, le révoquer même après l'avoir ratifiée ; et telle révocation comporte "la confiscation pleine et entière de tous deniers payés par l'acquéreur ou concessionnaire, ainsi que de toutes impenses et améliorations faites existant sur la terre ou les terres y mentionnées."

Ce droit de révocation, qui peut toujours être exercé, quelque puisse être le laps de temps écoulé depuis la vente ou concession "ne doit pas être considéré comme un droit ordinaire de dissolution de contrat faite d'accaptement de conditions, n'est pas sujet aux dispositions de l'article 1537 du code civil ni aux règles y mentionnées."

Notre commissaire des Terres de la Couronne serait donc un petit czar canadien, couvert de "le lieutenant-gouverneur en conseil" comme d'un manteau, si lui-même ne servait de paravent à un pouvoir aussi réel et plus redoutable que le sien : la bureaucratie, ce pouvoir derrière le trône. C'est une puissance invisible et irresponsable que la responsabilité du ministre couvre et dérobe aux coups du public. Quant au personnel de cette boutique, les uns ont pour mission d'inventer les abus qu'entraîne une colonisation trop active, les autres sont chargés d'élever des règle-

ments propres à prévenir ces abus. Immédiatement en arrière du bureaucrate et presque en sa compagnie, on trouve un autre de nos maîtres et seigneurs, le sordide marchand avec lequel la bureaucratie fait bon ménage.

Ces deux espèces de mauvais chrétiens s'accordent comme larrons en foire.

Le marchand de bois tire les ficelles ; la bureaucratie inspire le ministre ; le ministre avise le lieutenant-gouverneur qui signe les pièces, et, de temps à autre, tels ordres devenus nécessaires pour mettre à effet les dispositions de la loi, suivant leur vrai sens, ou pourvoir aux cas (parait-il) y a des cas imprévus) qui pourront se présenter, et pour lesquels il n'est pas établi de dispositions par le présent acte.

S'agit-il de préparer de nouveaux déboires au colon, de fabriquer à nos progrès nationaux un supplément de croc-en-jambe, le bon sens d'un chacun de nous peut imaginer la manière dont la chose se passe.

Le marchand de bois s'en va d'abord pleurnicher sur le sein du bureaucrate, son ami de cœur, et ne manque pas de le convaincre par la brillante sonorité de quelques arguments solides et substantiels ; puis le bureaucrate se charge volontiers d'interpréter les dispositions de la loi suivant "leur vrai sens" et de prévoir "les cas imprévus" ; à l'honorable commissaire des terres revient l'honneur et la responsabilité de l'invention ; enfin le morceau de littérature, presque toujours un chef-d'œuvre, paraît sous le pseudonyme du lieutenant-gouverneur en conseil.

A la fin du compte, la plupart du temps, au moment de signer un de ces ordres en conseil qui équivalent à des arrêts de mort pour notre nationalité, le lieutenant-gouverneur n'est qu'un nom de plume au service des gros marchands de bois.

JEAN RIVARD.

A PROPOS D'AGRICULTURE

LA CULTURE DU BLÉ

Autrefois, nos pères faisaient leur argent avec la culture du blé. De nos jours, on ne cultive presque pas le blé. Pourquoi ce changement ? La raison est que le blé ne vient pas aussi bien maintenant qu'autrefois. Jadis, la récolte du blé était abondante ; les hangars étaient remplis, ce grain formait le principal revenu des cultivateurs.

Depuis un certain nombre d'années, dans la province de Québec surtout, on sème peu de blé. Bien des cultivateurs ne produisent pas assez pour leur propre consommation, et bien peu en récoltent pour vendre.

Il n'est pas rare de trouver un cultivateur qui achète de la farine, tandis qu'il aurait pu produire assez de blé pour le besoin de sa famille. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

On se plaint que le blé manque ou ne rend pas suffisamment. Cette raison ne donne pas satisfaction. Nous admettons, toutefois, que le blé ne vient pas abondamment comme autrefois. Mais pourquoi ? La température n'a pas changé. C'est donc le sol qui a changé ? Evidemment. Ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas semer de blé ; car si le sol a changé, c'est la faute du cultivateur. Il faut l'améliorer et le mettre en état de produire le blé.

Si le blé ne pousse pas comme jadis, c'est qu'on a laissé la terre s'appauvrir, soit par une culture trop répétée, soit par le défaut d'engrais. Autrefois le blé poussait parfaitement, lors même que le sol n'était pas engraisé, parce que la terre n'était pas épuisée. Le blé venait dans la province de Québec comme il vient dans le Nord-Ouest, sans aucun engrais. Mais comme on n'a pas cultivé comme on aurait dû le faire, le sol est appauvri et ne peut pas donner une moisson aussi abondante qu'autrefois.

Il est pourtant facile de remédier à cet état de chose. On n'a qu'à enrichir le sol épuisé, il n'y a qu'à cultiver comme on devrait le faire. Ceux qui ont soin de leurs terres, qui les engraisent suffisamment,

ont encore de belles récoltes de blé.

Il y a quelques années, certains insectes détruisaient le blé. Il était assez difficile d'en cultiver. Les dommages causés par les mouches malfaisantes ont empêché les cultivateurs de semer le blé, et un grand nombre ont continué de cultiver d'autres grains que le blé. La même raison n'existe plus de nos jours ; le blé n'est plus détruit. On peut en avoir d'abondantes récoltes comme autrefois, si on a le soin de bien préparer la terre pour recevoir la semence du blé. Si le sol est ainsi préparé, il n'y a pas un cultivateur qui ne puisse pas cultiver assez de blé pour sa propre consommation. Et ceux qui en cultiveraient plus que pour leur besoin ne seraient pas en peine pour le vendre, car le prix du blé est toujours assez élevé pour donner de bons profits, mais toujours à la condition qu'on ne laisse pas appauvrir le sol.

La province de Québec peut produire plusieurs millions de minots de blé de plus qu'elle n'en produit, sans qu'il y ait encombrement sur les marchés. La preuve que la culture du blé paye bien, c'est qu'on le cultive en grand dans le Nord-Ouest, bien que les cultivateurs soient obligés de payer beaucoup de frais de transport pour atteindre les marchés. On a construit à Montréal d'immenses élévateurs à la gare du Pacifique, où l'on charge de fortes cargaisons de blé venant de la province d'Ontario et du Nord-Ouest. On charge à notre porte ces blés venant de loin et à grands frais ; nous voyons par là que nous aurions encore plus d'avantages à cultiver le blé, parce que nous serions exemptés de ces frais de transport.

Cette année, les cultivateurs feront ils bien de semer beaucoup de blé ? Avant de répondre à cette question, il faut savoir si les probabilités sont que le prix du blé sera élevé. Nous devons dire que les perspectives sont excellentes ; car aux Etats-Unis, le blé d'automne a manqué dans les régions de l'Ouest, où se cultive le blé, telles que les Etats de l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, le Michigan, qui fournissent ordinairement la moitié de la provision des Etats-Unis.

Alors les blés d'hiver ont manqué dans ces régions. Ces Etats n'en produiront pas plus de la moitié ou tout au plus des deux tiers du rendement d'une année ordinaire.

Dans les autres Etats : le Missouri, le Kansas, le Kentucky et le Tennessee, on compte sur une année moyenne. L'an dernier, ces huit Etats ont donné 188,000,000 de minots, et cette année, on compte compte qu'ils n'en produiront pas plus de 140,000,000, ce qui fera un déficit de 48,000,000 de minots.

Il y aura aussi un déficit en France. Le blé d'automne y est assez bon, mais le blé du printemps va manquer. La saison froide du printemps que la France a eue a fait beaucoup de tort au blé. La récolte du blé est assez gravement compromise en France.

Plus il y aura de déficit dans la production, dans les pays étrangers, plus la demande sera considérable et plus le prix sera élevé. Si les Etats-Unis produisent 40 millions de minots de moins que de coutume, on ira chercher ailleurs 40 millions de minots, ce qui produira la rareté. Alors, le blé sera plus cher. D'après les perspectives, le blé se vendra un bon prix cette année. Il n'y a aucun risque d'en cultiver plus que par le passé.

Le Pionnier.

GAZETTE OFFICIELLE DE QUEBEC

Québec, 16 Juin 1888.

AVIS IMPORTANT

Comme en vertu de l'article 2, du chapitre 111 des Statuts Révisés du Canada, le Premier Lundi de Juillet de cette Année (1888), est jour de fête légale, avis est donné aux Secrétaires Trésoriers des Municipalités Scolaires de convoquer pour le Lundi 9 du Mème Mois, l'assemblée pour les Elections des Commissaires et Syndics D'Ecoles qui doit avoir lieu en vertu de l'article 34, du chapitre 15 des Statuts Révisés du Bas Canada, tel qu'amendé.

signé : G. OUMET, Surtendant de l'Instruction Publique.



Feuilleton

# L'Oncle Louis

L'AVENTURIER

PAR PAUL FIVAL

XXVIII

LE SOUPER DE PENHOEL

(Suite)

— Nous en aller ! se récria Blaise.

Et Robert ajouta en raillant à son tour :

— Ah ça ! M. le marquis croit donc que nous sommes gens à tirer les marrons du feu pour nous laisser mettre à la porte comme des enfants ?

— Le marquis est un farieux lapin, monsieur Robert ! dit l'ancien uhlan avec emphase ; et s'il mange les marrons à lui tout seul vous devez encore vous estimer heureux qu'il veuille bien vous en jeter les pelures !

— C'est ce qu'il faudra voir ! — C'est tout vu ! Pour en revenir, Pontalès m'a chargé de vous dire qu'il a besoin de son manoir de Penhoel et qu'il serait flatté de vous voir disparaître ce soir même.

— Il faut que le brave homme soit tombé en enfance ! murmura Robert, qui véritablement ne comprenait rien à cet acte d'hostilité brutale. Le manoir est à nous bien plus qu'à lui. Nous possédons des contre-lettres dont les doubles se trouvent entre les mains de maître Lehivain.

— Les doubles et les originaux aussi, riposta Bibandier.

— Du tout ! — Si fait ! c'est moi-même qui ai crocheté votre secrétaire ce soir... Pas de jeux de mains, monsieur Robert, ou j'introduis dans la discussion un argument nouveau !

Sa main droite, qui était passée sous le revers de sa veste de paysan, sortit armée d'un pistolet de taille recommandable.

— Causons comme des amis, reprit-il, et ne nous emportons pas avant de savoir. Je gagne ma vie, que diable ! Si vous aviez été les plus forts, soyez certains que j'aurais travaillé pour vous, car j'en ai pas de rancune, moi, et je ne me souviens déjà plus des grands airs malhonnêtes que vous avez pris avec moi pendant trois ans. Voici donc une chose entendue. Il ne faut plus compter sur vos contre-lettres.

— Nous avons d'autres moyens, dit Robert. Et si Pontalès est un pousse à bout !...

— Mes amours, vous serez doux comme des agneaux : c'est moi qui vous en réponds ! Je vous dis que ce vieux Pontalès est un lapin de première force ! et un brave homme... car il vous propose une indemnité, lui qui pourrait vous renvoyer tout bonnement comme des vagabonds.

— Quelle indemnité ? demanda Blaise.

— Une dizaine de jolis billets de mille francs à partager entre vous.

— Juste la moitié d'une année de notre revenu, se récrièrent à la fois les deux amis : c'est de la démenche.

— Acceptez-vous ?

— Jamais ! dit Robert.

— J'aimerais mieux m'aller pendre ! ajouta Blaise.

— Ancien style ! fit observer Bibandier ; la guillotine a remplacé cette forme féodale et vieillie. Plaisanterie à part, mes garçons, vous ne comprenez pas du tout votre situation. Permettez-moi de mettre sous vos yeux de légers documents que ce finaud de Pontalès a fait venir de la capitale.

Il déploya l'un des papiers qu'il tenait à la main.

— Premier document : " Extrait des rôles de Préfecture de police, Bureau des renseignements.

" Robert Camel... "

La surprise arracha un cri à Robert.

Blaise et lui changèrent à ce moment de visage. Jusqu'alors ils avaient cru pouvoir combattre à armes égales.

" Robert Camel, reprit Bibandier, dit Wolf, dit Belowsky, " dit l'Américain, à cause du genre " de vol auquel il se livre habituellement. Origine inconnue ; " vingt-huit ans, repris de justice " trois condamnations correctionnelles en police et deux en cour " d'assises ; condamné en 1815, pour vol qualifié, à cinq ans de " reclusion ; s'est évadé de la Force au bout d'un mois, et n'a pu être ressaisi par la justice... "

Deuxième document : " Extrait des rôles de la Préfecture de police, Bureau des renseignements.

" Blaise Jolin, dit l'Endormeur à cause du genre de vol auquel il se livre habituellement... "

Bibandier se mit à rire :

— Vous avez comme ça, tous deux, des habitudes mes chéris ! dit-il.

"... Auquel il se livre habituellement ; repris de justice, condamné par contumace, le 5 janvier 1816, à dix ans de travaux forcés, à la marque et à l'exposition... etc... etc... "

L'ancien uhlan replia soigneusement ses papiers pour les mettre dans sa poche.

Robert et Blaise avaient la tête basse : ils semblaient atterrés.

— Mauvais ragoût ! dit Bibandier : dix ans et le pilori... tu as tout de même bien fait de t'évanouir, l'Endormeur ! mais ne nous perdons pas dans des digressions inutiles, comme disait le gros avocat qui m'a envoyé à Brest. Il nous reste à savoir, s'il vous plaît, monsieur Robert de faire vos quatre ans de reclusion, et si vous éprouvez le besoin, monsieur Blaise, de purger votre contumace ?

Les deux amis gardaient le silence. C'était là un coup aussi rude qu'inattendu. Blaise, surtout, qui s'était cru au sommet des prospérités, retombait à plat et se sentait incapable de résistance.

Robert essaya du moins de faire tête à l'orage.

— Tout cela est très bon, dit-il en relevant sa tête blême, et je devine la part que vous y avez prise, mon vieux camarade. Mais si nous sommes perdus, Pontalès pense-t-il être à l'abri ?

— Oh ! oh ! répondit Bibandier, quand vous le pincerez, ce-lui-là !...

— On peut essayer ! Ce qui s'est passé la nuit de la Saint-Louis... "

— Pas de témoins ! interrompit Bibandier.

— Il y en avait un, du moins.

— Oui, c'est vrai... Mais je suis tout seul à le connaître... et M. le marquis me paie.

Robert fit un geste de rage impuissante.

— Quoi qu'il arrive ! s'écria-t-il, nous résisterons ! Nous ne sommes pas encore sous la main de la justice, et nous avons le temps de nous retourner.

— Pas beaucoup, dit l'ancien uhlan avec douceur.

— Donnons-nous la main, Blaise, reprit Robert en se tournant vers son camarade. Nous sommes unis, n'est-ce pas, maintenant ? A nous deux, nous le mènerons loin, je vous jure, votre marquis de Pontalès !

— Oni, oui, balbutia l'Endormeur : je ferai tout ce que tu voudras !

— Ah ! s'écria Robert, on croit nous tenir ! A l'appui de ces belles menaces, M. le marquis aurait dû nous montrer quatre gendarmes.

— Il y en a huit à l'office, répondit l'andier en souriant : c'est l'Endormeur qui a été les chercher à Redon.

Robert se tourna vivement vers Blaise, qui murmura, en se frappant le front :

— C'était au cas où les paysans se seraient révoltés pour les maîtres de Penhoel.

Robert ne dit plus rien : il était vaincu. Dans le silence qui se fit, on entendait la petite toux sèche de Macrocéphale, qui attendait derrière la porte,

— Patience ! lui cria Bibandier, voilà qui est fini.

Il tira de sa poche un portefeuille et compta sur le coin de la table dix billets de banque de mille francs.

— Mes amours, reprit-il, on ne vous demande même pas de reconnaître est grande la confiance que vous nous inspirez. Seulement votre signalement est donné à toutes les gendarmeries du département. Si vous êtes encore dans les environs au lever du soleil, vous pourrez bien éprouver quelques désagréments. En vue de ce danger qui vous menace, je vous ai fait préparer deux excellents chevaux, lesquels vous attendent de l'autre côté de l'eau.

— Partons ! dit Robert, qui prit cinq des billets étalés sur la table.

Blaise serra les cinq autres d'un air désespéré.

— Nous nous entendons bien, poursuivit Bibandier ; si fantaisie vous prenait de revenir, coffrés en deux temps, sans rémission !

Les deux amis se dirigèrent vers la porte. Bibandier se leva pour les reconduire poliment.

— J'espère que nous n'avons pas de rancune, leur dit-il chemin faisant : en somme, je vous ai réconciliés, mes petits : chacun gagne son pain comme il peut, vous savez bien. Et tenez ! j'espère que je vous rejoindrai bientôt là-bas, à Paris. Nous ferons encore plus d'une bonne affaire ensemble. A vous revoir, mes braves !... Ah ! j'oubliais : maître Lehivain, qui n'ose pas entrer de peur des épées, et qui vous a joué le présent tour, me prie de vous dire qu'il ne mourra pas content à moins de se faire hacher en mille pièces pour votre service !

Robert et Blaise avaient disparu.

Quelques instants après, un domestique entra, portant le souper commandé par le maître de Penhoel. Bibandier et maître Protas Lehivain s'attablèrent gaiement.

C'était plaisir de les voir se frotter les mains et rire, avant d'attaquer la succulente poularde qui fumait au milieu de la table.

— Il fallait bien que ce souper là fût mangé enfin par quelqu'un, dit Macrocéphale.

— A votre santé, monsieur de la chicanerie ! riposta Bibandier en versant deux pleines rasades. Nous sommes les maîtres ici pour ce soir !

Chacun d'eux porta son verre à ses lèvres ; mais, au lieu de boire, ils se levèrent vivement et avec respect.

M. le marquis de Pontalès, qui

était entré sans bruit, venait de se mettre à table.

L'ancien uhlan et l'homme de loi restaient debout, le verre à la main, tout décontenancés.

Pontalès avait sur le visage son bon petit sourire, doucement moqueur.

Il attira la poularde et se servit une aile.

Lehivain et Bibandier attendaient qu'il leur dit de s'asseoir.

Pontalès mangea son aile de volaille et but un verre de vin avec un plaisir manifeste.

Puis il partagea entre ses deux compagnons un signe de tête protecteur.

— Je suis content de vous, mes enfants, dit-il avec sa tranquille bonhomie. Allez manger un morceau à l'office.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

LES FILLES DE PENHOEL

I

LA COUR DES MESSAGERIES

Il était environ huit heures du matin. Dans la cour de l'hôtel des Messageries, à Rennes, on faisait beaucoup de bruit et l'on se donnait beaucoup de mal. C'était le départ pour Paris. Au milieu de la cour, stationnait une voiture jaune, étroite par la base, large par le haut et dont la construction semblait calculée pour obtenir le plus d'accidents possibles. Autour de cette voiture, à laquelle s'attelaient déjà trois chevaux réformés pour diverses maladies, un monde de facteurs, de voyageurs et de mendiants se pressait.

Nous parlons de choses d'hier, et qui semblent déjà plus vieilles que le déluge.

Il y avait là cette famille qui occupe l'intérieur des diligences depuis le commencement des temps ; le père, avec son bonnet de soie noire et le grand sac de nuit ; la mère, qui porte le panier aux provisions, bourré de veau froid, et dont le couvercle trop petit laisse passer le petit goulot des bouteilles ; les deux demoiselles, qui se sont coiffées de chapeaux antiques pour mettre ceux du dimanche dans la malle, et la bonne revêche, avec les trois petits enfants, payant demi-place, dont le roulement de la voiture va bientôt déranger les jeunes estomacs.

Cette famille encombraient à elle seule la cour des messageries, tant elle avait d'amis qui venaient pleurer sur son départ et lui souhaiter bon voyage. Elle se chargeait des commissions de toute une ville : quand elle partait, la malle-poste n'avait plus rien dans ses coffres.

Il y avait, pour la rotonde, le petit jeune homme qui va faire son droit à Paris, empruntant avec lui le cher manuscrit de cette tragédie que le théâtre-Français, hélas ! ne voudra point jouer ; la petite fille, sournoise et pauvre, que vous rencontrerez peut-être au bout d'un mois, pimpante et bien changée dans une loge de l'Opéra ; enfin, la nourrice discrète, vaste, rouge, qui va voir si Paris lui garde un rejeton royal à allaiter.



Approvisionnement du Penitencier

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et endossées " Soumissions pour approvisionnement, " seront reçues au Bureau du Préfet du Penitencier de St-Vincent de Paul jusqu'à Samedi, le 16ième jour de Juin prochain, à midi, des personnes qui désirent prendre un contrat pour fournir à l'Institution durant une année, à compter du premier de Juillet prochain [1888], les articles compris dans le classement qui suit :

1. Marchandises Sèches.

2. do do Manufacture Canadienne.

3. Farine fort de Boulanger en barils et inspectée.

4. Charbon dur et Charbon mou.

5. Epicerie et Huile de charbon.

6. Viande fraîche (Boeuf et Mouton)

7. Lard salé " Mess. " inspecté.

8. Foin et Paille, Pois et Avoine (non pour semences ni pour moule).

9. Cuir et fourniture à l'usage de la Cordonnerie.

10. Quincaillerie.

L'objet d'une soumission devra au moins comprendre une des classes de marchandises plus haut énumérées, en son entier, et pourra en contenir plusieurs.

Tous les articles devront être de première qualité.

Il sera fourni les échantillons des articles compris dans les 1er, 2me et 3me classes par l'Institution, et la 5me par les soumissionnaires, en même temps que les soumissions.

Chaque soumissionnaire devra accompagner sa soumission des signatures de deux personnes responsables consentant à devenir ses cautions pour le cas où sa soumission serait acceptée.

Aucune soumission qui n'aura été faite dans la forme prescrite ne sera acceptée.

Toutes informations touchant les soumissions, les blancs y relatifs ainsi que les spécifications imprimées et les conditions y ayant rapport, pourront être obtenues en s'adressant au soussigné.

Les formes de spécifications imprimées qui seront aussi fournies, devront être remplies en détail, soit les extensions, soit les additions, complètement.

Le charbon devra être délivré dans la cour du Penitencier, et les droits d'accise, dont est imposable l'article, ne devront point former partie des prix mentionnés dans les soumissions.

TEL QUIMET,

Préfet.

Penitencier St-Vincent de Paul,

ce 25ième Mai 1888.

2 f. 8 jn. 8.

GROCERIE - VINS - ET - LIQUEURS

JOS. PLOUFFE

Ci-devant de St-Sauveur, en face l'ancien hôtel ROBERT

Rue ST-JEROME

ST-JÉROME.

M. PLOUFFE tient à la disposition du public tous les effets de grocerie, ainsi que :

Fleur, Gru, Son, Etc., Etc.

Thé de 1re qualité à 0.25 cts la lbs.

3 m 8 mi 1888

FAIT EXTRAORDINAIRE !

Quand vous irez à Montréal, venez donc voir le magasin de M. DAVID LANTHIER.

Là, vous achèterez à meilleur marché qu'en n'importe quel magasin, et je me ferai un grand plaisir de vous servir avec beaucoup d'attention.

EDMOND CLERMOND

1489, rue Notre Dame, près de la rue Bonsecours, Montréal

HOTEL GODMER

SAINTE-ADELE

COMTE DE TERREBONNE

Confortable établissement maintenu sur un bon ton par *Ondine GODMER*, que les gens qui visitent le Nord ne sont pas sans connaître avantageusement. — On traite les étrangers avec déférence et prévenance. — Tables bien servies. — Bonnes écuries et remise — N'oubliez pas de vous arrêter chez O. GODMER, village de Ste-Adèle.

Nouvelle Manufacture

LA COMPAGNIE DES

VINS FRANCAIS

M. H. TOUSSAINT & CIE

Depot principal :

RUE ST-JEROME

VIN

MADÈRE, SHERRY, CLABET, BOURGOGNE, SAUTERNE, CHATEAU DORÉ, VIN DE MESSE.

Ces vins sont manufacturés avec les raisins importés de Reims [France].

WINGENDER, GERANT.

1 a. 22 d. 7.

(A Suivre.)

— LIBRAIRIE —

# Prevost & Cie

ST-JEROME

— EN FACE —

— DE —

J. M. RICHARD

— FOURNITURES —

— POUR —

— ECOLE —

— ET POUR —

BUREAU

— BLANCS —

— POUR —

AVOCATS

— ET —

HUISSIERS

ASSORTIMENT COMPLET

— TAPISSERIES —

4.000 PIECES choisies

PAPIER VERT,

BLEU,

CRÈME

ET LILAS

— ARTICLES —

— DE —

FANTAISIE

— JOUETS —

— D'ENFANTS —

UN CHOIX TRÈS ASSORTI

ACCORDEONS

LUNETTES

— MUSIQUE —

10 CENTS LE MORCEAU

Une visite est sollicitée.

PREVOST & CIE.